



**MINISTÈRE
DE L'ECONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat
général**

**PAPIERS TIMBRÉS
(HUMIDES OU FRAPPÉS À SEC) ET TIMBRES MOBILES,
RÉGLEMENTATION ET RECENSEMENT
(1681-1989)**

Répertoire numérique détaillé

établi par
Françoise Pareja

1ère édition électronique

Centre des archives économiques et financières
Savigny-le-Temple

2022

Cet instrument de recherche a été rédigé avec un logiciel de traitement de texte.
Il est en français.
Conforme à la norme ISAD(G) et aux règles d'application de la DTD EAD
(version 2002).

Sommaire

Documentation et inventaires.....	6
-----------------------------------	-------------------

Référence

0Fi-0000098/1 - 0Fi-0000102/1

Niveau de description

Dossier

Intitulé

Papiers timbrés (frappés à sec ou humides) et timbres mobiles, réglementation et recensement.

Dates extrêmes

1681-1989

Noms des principaux producteurs

Compagnie des fermiers généraux

Régie de l'enregistrement

Atelier général du timbre

Importance matérielle

5 boîtes, soit 0,50 mètres linéaires.

Langue des documents

Français

Institution responsable de l'accès intellectuel

Service des archives économiques et financières

Localisation physique

Savigny-le-Temple (77)

Conditions d'accès

Communicabilité selon les articles L.213-1 à L.213-6 du Code du patrimoine.

Conditions d'utilisation

La reproduction de ces documents est soumise au règlement intérieur de la salle de lecture du Service des archives économiques et financières.

Modalités d'entrée

Versement.

Historique du producteur

Le papier timbré apparaît pour la première fois en Espagne à la fin du 16^e siècle et se répand dans les Provinces-Unies, en Irlande et en Angleterre. En France, l'impôt du timbre est instauré en 1673 par deux déclarations royales qui créent un recueil de formules imprimées pour les actes judiciaires « marquées d'une fleur de lis et timbrées de la qualité et substance des actes, comme aussi du droit qui serait perçu ». Les droits de timbre faisaient partie des fermes générales. Le fermier, moyennant une somme déterminée, versée au Trésor royal à titre de fermage, les faisait recouvrer pour son propre compte, à ses risques et périls. En vue de prévenir la falsification des papiers timbrés, chaque fermier se servait d'un filigrane dont chaque feuille devait porter intérieurement l'empreinte. Les principales formes de timbre sont fixées en 1791 et la fabrication exclusive des papiers timbrés au sein d'ateliers départementaux est confiée à la Régie de l'enregistrement.

En 1801, est créé l'Atelier général du Timbre (AGT) pour le timbrage du papier qui est, à partir de cette date, centralisé à Paris. L'AGT et les directions de l'Enregistrement et des Domaines de la Seine s'installent dans le nouvel Hôtel du Timbre rue de la Banque en 1852. La débite des papiers timbrés est effectuée par les receveurs de l'Enregistrement et par les débiteurs de tabac que désigne la direction générale de l'Enregistrement. En 1860, les premiers timbres fiscaux mobiles sont émis, constitués sous la même forme que les timbres postaux instaurés quelques années auparavant. Ils sont d'abord réservés à l'acquittement du droit proportionnel sur les effets de commerce venant de territoires n'utilisant pas le papier timbré français. En 1862, la loi du 2 juillet crée d'autres timbres mobiles pour le paiement du droit dit « de dimension », dont le montant dépend de la dimension du papier. D'autres types de timbres correspondant à d'autres formes d'imposition sur des domaines spécifiques sont ensuite créés entre 1862 et 1925. En 1925, le timbre fiscal unique remplace tous les timbres catégoriels, sauf les timbres de connaissements. Il est étendu aux timbres de dimension en 1947 et aux timbres d'identité.

En 1974, l'Atelier général du timbre ferme. La fabrication des timbres fiscaux quitte les attributions de la Direction générale des impôts (DGI) : elle est transférée à l'Imprimerie du timbre-poste de Périgueux et celle des documents de sécurité à l'Imprimerie nationale. D'usage restreint dans les années 2000, le timbre fiscal mobile est supprimé fin 2018 au profit du timbre dématérialisé, sauf pour certaines amendes.

Historique de la conservation

Ces cotes sont issues d'une recotation des boîtes portant anciennement les références 294, 300, 351, 352 et 354

Évaluation, tris et éliminations

Les doublons ont été éliminés.

Mode de classement

Ces archives ont été classées de manière thématique.

Présentation du contenu

Ce fonds d'archives est constitué principalement de documents relatifs à la réglementation du papier timbré depuis sa création, mais aussi de documentation concernant les fonds reçus en don (collections Dujardin et Fileyssant) ou acquis par le musée des finances.

Sources complémentaires

0Fi-0000103/1, 0Fi-0000108/1 à 0Fi-0000131/1 : collection de papiers timbrés originaux (1673-1969).

Bibliographie

DEVAUX (Alexandre), Les papiers et parchemins timbrés, Lille, Imprimerie Lefebvre-Ducrocq, 1911.

Indexation

Timbre fiscal

0Fi-000098/1 – 0Fi-000102/1

Documentation et inventaires.

1681-1989

0Fi-000098/1

Tricentenaire des papiers et parchemins timbrés exposés par le Ministère de l'Économie et des Finances, travaux préparatoires et explications : notes manuscrites, reproductions, cartels, papiers timbrés, note documentaire. Collection détenue par le Musée des finances, explications : notes manuscrites, note (1989). Historique : fiches, extrait du bulletin de la Direction générale des impôts (1966).

1966-1989

0Fi-000099/1

Réglementation : loi du 18 février 1791 (texte officiel papier et négatif photo), circulaire du 26 brumaire an 7 de la République, règlement pour les droits du papier et parchemin timbré du 18 janvier 1681 (1681-1798). Etude sur les timbres autrichiens : note (s.d.). Caractéristiques et barèmes : travaux préparatoires, notes manuscrites, loi du 14 Thermidor an 4 établissant un nouveau tarif pour le paiement des droits de timbre (1791-1890). Généralités et départements : récapitulatif des départements et provinces, cartes des départements français à la veille de la révolution (s.d.). Inventaires des fonds reçus, fonds Dujardin (1791-1969), fonds Fileyssant (1791-1880), timbres étrangers dont Territoires d'Outre-mer (1919-1958), récapitulatif des timbres mobiles établi par le service du timbre (1914-1972). Evolution du papier timbré et de la débite depuis 1655 : « Papiers et parchemins timbrés » de P. L. Menon et A. Devaux (1899), notes manuscrites, extrait de dictionnaire, fiche sur les timbres d'Alsace-Lorraine et de la Principauté de Monaco, photographie agrandie d'un timbre sous pochette.

1681-1972

0Fi-000100/1

Inscription au bureau des hypothèques : papiers timbrés originaux (1852-1882). Étude de M. Guenin concernant le papier timbré depuis sa création jusqu'à la Restauration : brochures, photographies de papiers timbrés, épreuves (1877-1878).

1877-1882

0Fi-000101/1

Généralités ou circonscriptions administratives : timbres originaux français (dont Afrique occidentale française, Côte française des Somalis), ou étrangers (dont Portugal) apposés sur divers documents officiels (dont actes notariés, factures, pièces d'identité).

1726-1966

0Fi-000102/1

Histoire du timbre fiscal : brochures (dont «Historique des papiers timbrés et des timbres fiscaux mobiles de la France» par A. Guenin, «Contribution à l'Histoire de la papeterie en France» par André Blum, «Marques fiscales des papiers et parchemins du Clermontois» par Léon Huot), article du magazine «Le magasin pittoresque» (1899), note sur les empreintes, notes manuscrites, circulaire du 10 novembre 1756, négatifs photographie (1899-1943). Collection de papiers timbrés détenue au Ministère des Finances, règles de classement : notes, notes manuscrites. Présentation sur papier ou parchemin : exemples de papiers timbrés secs ou humides, notes manuscrites, calques, photographies (1716-1816). Droit de timbre sur les marques de fabrique et de commerce, estampilles de l'État sur les créations de mode : articles de presse, timbres sur tissus, fiche, texte officiel (1932-1951).

1899-1951